

Le Maire d'AUSSAC-VADALLE

A

Maître DANTON-FERRANT Valérie

Références:

Commune de : AUSSAC-VADALLE
Lieu-dit :
Section : voir détails de votre demande
Parcelle (s) :

Maître,

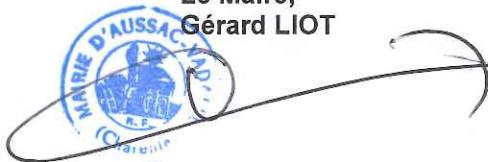
En réponse à votre demande du 23 mai 2016, je vous informe qu'il n'existe pas à ce jour un droit de préemption urbain sur les parcelles référencées sur votre demande.

Je vous informe que cette parcelle se situe en zone N (zone où les constructions ne sont pas admises).

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

A AUSSAC-VADALLE,
le 01 juin 2016

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61, rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Internet : www.aussac-vadalle.fr

M^e Valérie DANTON-FERRANT

NOTAIRE

au sein de l'Office Notarial dont est titulaire

Maître François FERRANT

1 Rue Traversière

16230 SAINT-ANGEAU

DES Droit Patrimonial de la Famille

Faculté de Paris II

DESS Gestion de patrimoine privé

Université Bordeaux IV

Tél. 05 45 39 21 32

Fax 05 45 39 24 26

Email : francois.ferrant@notaires.fr

Etude fermée le Samedi

Reçoit sur Rendez-vous

MAIRIE
SERVICE DE L'URBANISME
16560 AUSSAC-VADALLE

Saint-Angeau , le 23 mai 2016

Dossier suivi par
Valérie DANTON-FERRANT

VENTE BELLAMY à la SCI SAINT MARTIN
1002911 /VDF /VDF /

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'indiquer :

1/ si l'immeuble est situé dans une zone concernée par un droit de préemption urbain ?

2/ dans quelle zone du P.LU se situent les parcelles ci-après ?

Situé à : 16560 AUSSAC-VADALLE Les Chaumes de Fayolle

Cadastré :

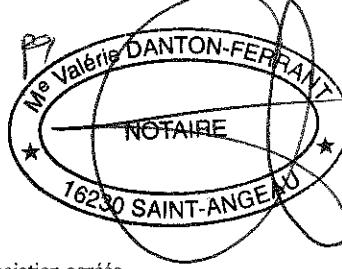
Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
A	247	Les Chaumes de Fayolle	00 ha 49 a 90 ca	taillis
A	259	Les Chaumes de Fayolle	00 ha 25 a 30 ca	taillis
A	293	Les Chaumes de Fayolle	00 ha 21 a 40 ca	taillis
A	295	Les Chaumes de Fayolle	00 ha 22 a 50 ca	taillis
A	307	Les Chaumes de Fayolle	00 ha 86 a 60 ca	taillis
D	715	Bois de la grange	00 ha 72 a 65 ca	bois
ZT	23	Bois de la grange	00 ha 01 a 25 ca	bois

Total surface : 02 ha 79 a 60 ca

Appartenant à : Mademoiselle Odile BELLAMY.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Valérie DANTON-FERRANT



Membre d'une association agréée.
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.